



**MAISON
DE L'ARCHITECTURE
OCCITANIE MEDITERRANEE**

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
03 ET 17 DECEMBRE 2020**

Sommaire

1	PRESENCES AGE ET CA	2
2	PREAMBULE	4
3	DEROULE DE L'AGE	4
4	RAPPORT D'ACTIVITE 2020	4
4.1	ARCHICITY	4
4.2	APPELS A IDEES : « PARLONS DE CHEZ NOUS »	5
4.3	CINEARCHI	5
4.4	SENSIBILISATION	5
4.5	CONCOURS DE DESSIN	6
4.6	JNARCHI 2020	6
4.7	CONCOURS ETUDIANT	7
4.8	CONFERENCES	7
4.9	COURTS METRAGES	7
4.10	PLAN LIBRE	8
5	BILAN FINANCIER 2019	8
6	MODIFICATION DES STATUTS	10
7	ELARGISSEMENT DU CA	12
7.1	MISE AU VOTE	13
8	QUESTIONS DIVERSES	14

1 PRESENCES AGE ET CA

Présents membres du bureau de la MAOM	
Madame Nathalie PORTAL TEISSIER	Présidente de la MAOM
Monsieur Pierre-Jean REY	Trésorier de la MAOM
Madame Emmanuelle CATHALA	Secrétaire MAOM

Présents membres du conseil d'administration	
Madame Isabelle AVON	Représentante ENSAM
Monsieur Nicolas CREGUT	Architecte, conseiller CROA
Monsieur Eugène GREAU	Président UOM
Madame Brigitte HELLIN	Représentante Association AMO
Madame Sophie LOUBENS	Représentante UDAP
Monsieur Pierre-Luc MOREL	Président MA Occitanie-Pyrénées
Madame Elodie NOURRIGAT	Présidente association Champs libre
Monsieur Romain PASSELAC	Architecte, conseiller CROA

Présents membres de l'assemblée générale	
Monsieur Daniel ANDERSH	Adhérent, bénévole MAOM
Madame Julie AZARLI	Adhérente, bénévole MAOM
Monsieur Renaud BARRES	Directeur CAUE
Monsieur Vincent CAVAROC	Directeur Halle Tropisme
Monsieur Alain COSTES	Adhérent
Madame Christine DE NAUROIS	Adhérente
Monsieur Jean-Baptiste FAYEL	Adhérent, bénévole MAOM
Madame Nina FISCHER	Adhérente, Chargée de Mission MAOM
Madame Christine GAUTRON	Adhérente
Monsieur Christian GROS	Président de La Fenêtre
Monsieur Guy HEBERT	Adhérent, bénévole MAOM

Madame Mélanie JAMIN	Adhérente, bénévole MAOM
Madame Céline MARTIN	Adhérente
Monsieur David PEAN	Adhérent
Monsieur Jaouen PITOIS	Adhérent, bénévole MAOM
Madame Katia SAMARI	Adhérente
Madame Estelle VALTAT	Adhérente
Monsieur Damien VIEILLEVIGNE	Adhérent, bénévole MAOM
Monsieur Christian WEBER	Adhérent

Donnent leur pouvoir

Monsieur Eric GRENIER	à Nathalie PORTAL
Madame Dominique BLANCHIN	à Pierre-Jean REY
Monsieur Philippe CERVANTES	à Nathalie PORTAL
Madame Laure COUFFIGNAL	à Nathalie PORTAL
Monsieur Alain FRAISSE	à Nathalie PORTAL
Monsieur Thomas LANDEMAINE	à Jaouen PITOIS
Monsieur Hervé LE STUM	à Nathalie PORTAL
Monsieur Patrick MICHEL	à Pierre-Jean REY
Madame Marie PRESANI	à Emmanuelle CATHALA
Monsieur Pierre USSELMANN	à Pierre-Jean REY
Monsieur Jonathan VALTAT	à Emmanuelle CATHALA

Présents membres de l'assemblée générale – Seconde cession le 17/12/20

Madame Nathalie PORTAL TEISSIER	Présidente de la MAOM
Monsieur Eric GRENIER	Architecte, conseiller CROA
Madame Brigitte HELLIN	Représentante Association AMO
Madame Jamila MILKI	Représentante DRAC
Monsieur Philippe BONNON	Adhérent

Madame Nina FISCHER	Adhérente, Chargée de Mission MAOM
Monsieur David PEAN	Adhérent

2 PREAMBULE

Nathalie Portal Teissier, présidente de la MAOM a convoqué une assemblée générale extraordinaire à la suite de la décision d'élargir le conseil d'administration, en accueillant 3 nouvelles structures et de nouvelles personnes souhaitant intégrer le CA et le bureau. De cette manière, les statuts sont modifiés et l'accord de l'assemblée générale est nécessaire.

3 DEROULE DE L'AGE

Le quorum n'a pas été atteint lors de la première AGE. Une seconde session a donc été effectuée le jeudi 17 décembre à 12h30, comme stipulé dans l'article 10 des statuts de la MAOM :

« Si le quorum n'est pas atteint lors de la première convocation, l'assemblée générale extraordinaire est convoquée à nouveau, à quinze jours d'intervalles et elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. »

L'élargissement du CA a été voté à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale présents et l'élection du nouveau bureau a été votée à l'unanimité par les membres du CA.

Le rapport d'activité résumant les actions réalisées en 2020 par la MAOM a été présenté à l'assemblée générale. De même pour le bilan financier, approuvé à l'unanimité.

4 RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Présenté par Nathalie Portal Teissier :

4.1 ARCHICITY

Référents : Mélanie JAMIN et Jean-Baptiste FAYEL

En partenariat avec la Gazette de Montpellier, sept visites ont été organisées cette année, dont une reportée à la suite des mesures gouvernementales. Le nombre de visites a diminué comparé à l'année dernière, il s'explique par le confinement et les interdictions du gouvernement qui ont marqué cette année 2020 et ont forcé à mettre en pause les visites de mars à juillet. Les visites ont repris le 19 septembre avec la Médiathèque de Lodève lors des Journées du Patrimoine. Les visites ont dû être stoppées à nouveau au mois d'octobre.

1. **Villa Castelnau – Castelnau** 18/01
2. **Pôle Chimie Balard – Montpellier** 13/02
3. **Médiathèque de Lodève – Lodève** 19/09 Journées du Patrimoine
4. **Passage Clémenceau – Montpellier** 26/09 (Ballade urbaine)
5. **Allées Jean Jaurès – Nîmes** 10/10 (Ballade urbaine)

6. Parc Marianne – Montpellier 17/10 (Ballade urbaine) JNArchi

Les ballades urbaines en extérieur ont été privilégiées. Le format conférence-visite, en partenariat avec la gazette, a beaucoup plu au public présent lors de la visite du Passage Clémenceau le 26 septembre 2020. La MAOM souhaiterait développer ce format plus souvent dans le futur.

D'autres visites initialement prévues en 2020 seront reprogrammées en 2021 lorsque la situation le permettra : Maison des Consuls – Les Matelles, Centre de tri Déméter – Montpellier, Villa Buffard – Castelnau, ZAC EAI – Montpellier.

4.2 APPELS A IDEES : « PARLONS DE CHEZ NOUS »

Durant le confinement, la MAOM a organisé un appel à idées ouvert au grand public afin d'amener la réflexion sur l'habitat durant le confinement. Ressentis, envies et adaptations à travers photos, montage, dessin, vidéo ...

4.3 CINEARCHI

Deux projections ont été organisées cette année et reportées :

- « Le Roi et l'Oiseau », (film d'animation de Paul Grimault et Jacques Prévert), projection en plein air Place Ste Anne : Il nous parle de démocratie à travers un univers architectural surprenant : un château tout en verticalité, mêlant coupes rococo, trappes piégeuses et architecture futuriste...
Une intervention de Jean-Pierre Foubert était prévue après la projection. L'évènement a été reporté, les intempéries rendant impossible la projection en plein air.
- « Permis de Construire » (réalisé par Colas Devauchelle), projection initialement prévue à la Halle Tropisme : S'éloigner des modèles imposés et réaliser qu'il est possible de changer sa conception de l'habitat, c'est l'expérience partagée dans ce documentaire autobiographique. L'évènement a été reporté à la suite des mesures sanitaires.

4.4 SENSIBILISATION

Référente : Julie AZARLI

- **Ateliers Kapla**

Les ateliers Kapla ont été organisés en partenariat avec les Librairies Sauramps Polymômes et la Halle Tropisme. 2 ateliers/mois, appréciés du jeune public.

- **Interventions en milieu scolaire**

Certaines interventions ont été maintenues ou reconduites à la suite des annonces du gouvernement. En s'adaptant aux situations sanitaires et vigipirates, il est possible toutefois de maintenir ces interventions.

- « **La cabane dansée** », intervenant : Daniel Delgado – Ecole Charlie Chaplin (Montpellier)
- « **Éléments d'architecture sous la Renaissance** », intervenante : Julie Marchand – Collège de Jacou (*Reporté*)
- « **Projet Patrimoine : Histoire de mon village, au fil des maisons** », intervenante : Julie Marchand – Ecole de FontMosson (Montarnaud) (*Reconduit*)
- « **ArchiPitchoun'** », intervenante : Katia Samari – Ecoles Paul Marcellin et Talabot (Nîmes)
- « **Atelier Bois Pierre : toucher la matière** » - Groupe scolaire de Rousson (Alès) (*Reporté*)
- « **Re Végétaliser la cour** », intervenant : Alain Costes – Ecole d'Aniane

A venir durant la suite de l'année scolaire :

- « **Architecture : Construire la ville de demain** », intervenantes : Emma Izquierdo, Laure Couffignal, Katia Samari – Ecole Jules Ferry (Montpellier)
- « **ArchiPitchoun' cession 2** », intervenante Katia Samari – Ecole Berlioz (Nîmes)

- **Les « Enfants du Patrimoine » - (18/09/20)**

Intervenantes : Katia Samari et Julie Azarli

Atelier de « Constructions Tissées », organisés au Parc du Château d'Ô, dans la Pinède Sud et dans l'olivieraie. Deux classes ont participé à la création d'un ouvrage collectif en laine en redécouvrant ce lieu patrimonial de Montpellier.

4.5 CONCOURS DE DESSIN

Thème de cette édition : « Dessine-moi ce que tu vois depuis ta fenêtre ».

En partenariat avec Sauramps Polymômes, ouvert aux classes de primaire des écoles de la région.

4.6 JNARCHI 2020

- **Scolaires : « Levez les Yeux ! » (15 et 16/10)**

Trois ateliers scolaires ont été organisés dans le cadre des journées « Levez les yeux ! », destiné à la sensibilisation en milieu scolaire durant les Journées Nationales de l'Architecture :

- « **Tout en Rond** » : 4 classes – 2 écoles (Figuerolles) – Intervenante : Christine Boileau.
- « **Constructions Tissées** » : 4 classes – 1 école (Boutonnet) – Intervenante : Katia Samari.
- « **Au fil des surprises** » (**participation à l'Architecture en Fête de la Chartreuse de Villeneuve-Lez-Avignon**) : 7 classes – 3 écoles (Gard) – Intervenants : Julie Azarli, Sidonie Boëhm, Daniel Delgado.

- **Grand Public (17 et 18/10)**

- **Archicity | Ballade urbaine | Parc Marianne** : visite animée par Nathalie Ravinal. Deux groupes de visites complets.
- « **Tout en Rond** » : ateliers les 17 et 18/10 à la Halle Tropisme.
- « **Constructions Tissées** » : atelier le 18/10 au Parc du Château d'Ô.

- **Atelier d'initiation au Feng Shui** : atelier de 2h au Parc du Domaine de Méric, animé par Luc Antoine. (Groupe complet)

4.7 CONCOURS ETUDIANT

Référents : Damien VIEILLEVIGNE et Jaouen PITOIS

Action en partenariat avec la Région Occitanie et l'ENSAM.

En cours d'organisation : le lancement de la deuxième édition a été retardé, à la suite du contexte sanitaire et des mesures mises en place dans les ENSA.

La première édition « SOS ARCHI » a eu lieu en 2019 : 10 étudiants de l'ENSAM ont participé au concours. Vincent Parreira, président du jury, a donné une conférence lors de la remise des prix le 12 décembre 2019 à la salle Pétrarque.

Cette deuxième édition souhaite élargir son rayonnement : dans les deux ENSA d'Occitanie :

- L'ENSAT – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
- L'ENSAM – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier

En partenariat avec les Compagnons du devoir et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Action soutenue par le CROA Occitanie, la Métropole de Montpellier, la DRAC Occitanie et le Département de l'Hérault.

4.8 CONFERENCES

Une conférence a été organisée, couplée avec une visite Archicity :

- **Gilles Cusy - Le Passage Clémenceau et la question du logement en ville**, le 26 septembre au Café Gazette. La conférence a attiré un grand nombre de personnes (jauge maximale imposée : 50 personnes).

La MAOM a également été partenaire communication pour la conférence de Rudy Ricciotti, organisée par le Temple de Maguelone :

- **Rudy Ricciotti – Sympathie pour l'ultime, bâtir sans renoncer**, le 28 janvier au Temple de Maguelone.

4.9 COURTS METRAGES

Présenté par Emmanuelle Cathala :

Référente : Emmanuelle CATHALA

- **Collection « Rencontre »**

Projet de reportages d'une vingtaine de minutes, dédiés à l'architecture du territoire héraultais, mêlant terroir et culture.

Objectifs : sensibiliser à l'architecture, consigner une parole, montrer une œuvre, transmettre.

Projets à venir :

1. **Mas Palat (en cours)** – Vallée de l'Hérault
2. **Grande Motte (en cours)**
3. **Domaine de l'Hortus** – Pic Saint-Loup
4. **Les 3 caves** – Vallée de l'Hérault
5. **Architecture et musique** – La Paloma à Nîmes, Bessan, Théâtre de la Mer à Sète ...
6. **Parc Paulilles** (ancienne dynamiterie transformée en parc) – Pyrénées Orientales
7. **Maisons contemporaines en béton**

4.10 PLAN LIBRE

Présenté par Nathalie Portal Teissier :

Référent : Guy HEBERT

La MAOM contribue au mensuel Plan Libre de la MAOP :

- Julie Marchand, une experte de l'urbanisme en secteur protégé
- Concours SOS Archi-salle Pétrarque Montpellier
- Françoise Rieu, une architecte au chevet du bâti
- Deux étudiants de l'ENSAM veulent faire rêver d'architecture
- Yann Follain, un jeune architecte dans le vent
- Archicity : Passage Clemenceau Montpellier
- Des nouvelles de l'ENSAM
- « Organisme foncier solidaire » et « Plateforme numérique Y Vivre », la formule magique ?
- A Montpellier, une cité créative remplace l'armée
- Populariser l'architecture

5 BILAN FINANCIER 2019

Présenté par Pierre-Jean Rey :

- **Ressources associatives**

Le total des ressources est de 50 612€, soit 56% de plus qu'en 2018.

Details :

- Subventions obtenues : 42209€
- Cotisations des adhérents : 4181€
- Dons, Legs : 4222€ (dont 4133€ de loyer 2018 finalement abandonné).

- **Subventions obtenues**

Le total des subventions obtenues est de 42 200€, soit 43% de plus qu'en 2018.

- DRAC : 30000€ (71% du total) : CinéArchi, JNA, Sensibilisation scolaire, Archicity, Collection Rencontre, SOS Archi, fonctionnement.
- CROA : 4000€ (9% du total) : CinéArchi, SOS Archi.
- MONTPELLIER METROPOLE : 5500€ (13% du total) : Archicity, JNA, fonctionnement.
- REGION OCCITANIE : 1800€ (4% du total) : SOS Archi.
- DEPARTEMENT : 900€ (2% du total) : SOS Archi.

- **Activité**

Le produit de fonctionnement est de 73135€.

Ressources associatives : 50612€ de ressources associatives (subventions, cotisations et produits divers)

Prestations vendues : 11520€ (soirées industriels 5950€ et les Archicity, l'Architecture en fête et le Patapon 5570€).

- **Charges**

Les charges externes sont de 15139€. Les charges de personnel sont de 21377€.

- **Synthèse du compte de résultat**

Le résultat de l'exercice de 7235€ est généré principalement par :

- Le bénéfice sur l'opération « soirée industriels » (1843€ / 25%)
- Et l'abandon du loyer de 2018 (4133€ / 57%)

	2 019	2 018	2 017	2 016
Subventions	42 209 €	29 508 €	56 009 €	26 818 €
Cotisations adhérents + Divers	4 181 €	2 935 €	5 305 €	3 473 €
Produits des activités	11 520 €	28 778 €	30 871 €	29 598 €
Charges d'activités	- 18 090 €	- 31 627 €	- 60 200 €	- 29 319 €
Marge directe sur actions	39 820 €	29 594 €	31 985 €	30 570 €
Charge de fonctionnement	- 15 339 €	- 12 536 €	- 13 348 €	- 13 501 €
Impôts et taxes	- 91 €	- 109 €	- 88 €	- 90 €
Charges de personnel	- 21 377 €	- 19 392 €	- 22 857 €	- 22 485 €
Pdt et Charges diverses			164 €	- 403 €
Dotations aux amortissements	- €	- €	- €	- 194 €
Charges fixes	- 36 807 €	- 32 037 €	- 36 129 €	- 36 673 €
Produits exceptionnels	4 222 €		3 329 €	
Résultat	7 235 €	- 2 443 €	- 815 €	- 6 103 €

- **Questions**

Eugène GREAU, président de l'UOM :

Eugène GREAU pose la question des réserves de la MAOM.

La question sera posée au comptable de l'association, Emmanuel Carreira.

L'assemblée générale approuve le bilan financier de 2019.

6 MODIFICATION DES STATUTS

La proposition suivante de modifications des statuts a été présentée aux membres du conseil par Nathalie Portal Teissier :

- **Article 7 – Démission – Exclusion**

Etat projeté, en rouge les ajouts et modifications :

« La qualité de membre du conseil d'administration se perd par :

- la démission
- l'exclusion prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation à l'association, pour motif grave ou vacance, l'intéressé ayant été invité à fournir ses explications.
- le décès de la personne physique ou la disparition de la personne morale.
- **3 absences répétées consécutives par la personne physique ou de son représentant. »**

- **Article 8 – Conseil d'Administration**

Etat projeté, en rouge les ajouts et modifications :

« L'association est administrée par un conseil d'administration composé **de plusieurs membres** :

(nota : chaque membre représentant sa « structure » pourra être remplacé en cas de besoin autant que nécessaire. Ce membre remplaçant devra avoir les mêmes pouvoirs représentatifs et décisionnaires) :

- 3 postes occupés par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de l'Occitanie en exercice. Ce dernier désigne parmi son conseil en exercice les trois représentants appelés à occuper cette place. En cas de renouvellement du conseil en cours de mandat, les postes des représentants n'étant plus en exercice seront vacants et remplacés par des représentants en exercice au sein du conseil. **Aucun délai ne sera nécessaire pour désigner les nouveaux représentants.**
- **3 au minimum** par le conseil d'administration sortant.
- 1 personne de la Maison de l'architecture Occitanie Pyrénées en la personne de son président **ou 1 membre du bureau le représentant et ayant pouvoir de vote.**
- 1 représentant de la DRAC,
- 1 représentant de l'École d'Architecture,
- 1 représentant des UDAP,
- 1 représentant de l'UOM,
- 1 représentant de la FFP,
- 1 représentant de l'AMO,
- 1 représentant de l'Atelier d'urbanisme,
- 1 représentant de Champ Libre,
- **1 ou plusieurs représentant(s) des CAUE Occitanie,**
- **1 représentant de la Halle Tropisme,**
- **1 représentant de l'association « La Fenêtre »,**
- **Des personnalités représentant différents publics, sur candidature spontanée parmi les membres de l'Assemblée Générale (ce nombre n'est pas limitatif).**

L'assemblée générale renouvelle son conseil d'administration à l'issue du mandat de trois ans des membres du bureau et ce dans un délai de 60 jours. Les membres sortants sont rééligibles par l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau composé :

- d'un président
- d'un ou plusieurs vice-président(s) en charge des commissions
- d'un ou plusieurs secrétaire(s)
- d'un ou plusieurs trésorier(s)

Les membres du conseil d'administration ne peuvent prétendre à aucun versement de sommes d'argent, ou d'octroi de tout avantage, hors défraiement.

S'y ajoutent sur invitation les chefs de projets en cours à chaque réunion.

Ce sera pour eux l'occasion de présenter l'avancement ou les conclusions des différentes actions.

Un président en exercice ne peut exercer plus de deux mandats successifs.

En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ces membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi nommés prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Est considéré comme vacance toute absence d'un membre du conseil d'administration, qui s'en excuse, n'aura pas assisté à trois réunions du conseil d'administration consécutives.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de la moitié de ces membres. Il pourra se réunir pour plus d'efficacité tous les deux mois pour apporter un soutien et permettre une réactivité du bureau.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres au moins sont présents, à l'exclusion des décisions budgétaires qui requièrent la majorité des deux tiers.

Le vote par procuration est autorisé. Un membre ne peut détenir plus de cinq pouvoirs. Les pouvoirs en blanc ne sont pas acceptés.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première convocation, le conseil est convoqué à nouveau, à quinze jours d'intervalle, et il peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les salariés de l'association peuvent être appelés à assister, avec voix consultative, aux séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration. »

- **Article 10 – Assemblée générale**

Proposition d'ajout, en rouge :

« [...]

L'assemblée générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle est appelée à se prononcer sur la modification des statuts ou sur la dissolution de l'association.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première convocation, **l'assemblée générale extraordinaire** est convoquée à nouveau, à quinze jours d'intervalles et elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. »

7 ELARGISSEMENT DU CA

La Maom propose d'élargir le CA afin d'accueillir de nouvelles structures, comme il a été évoqué lors du dernier conseil d'administration :

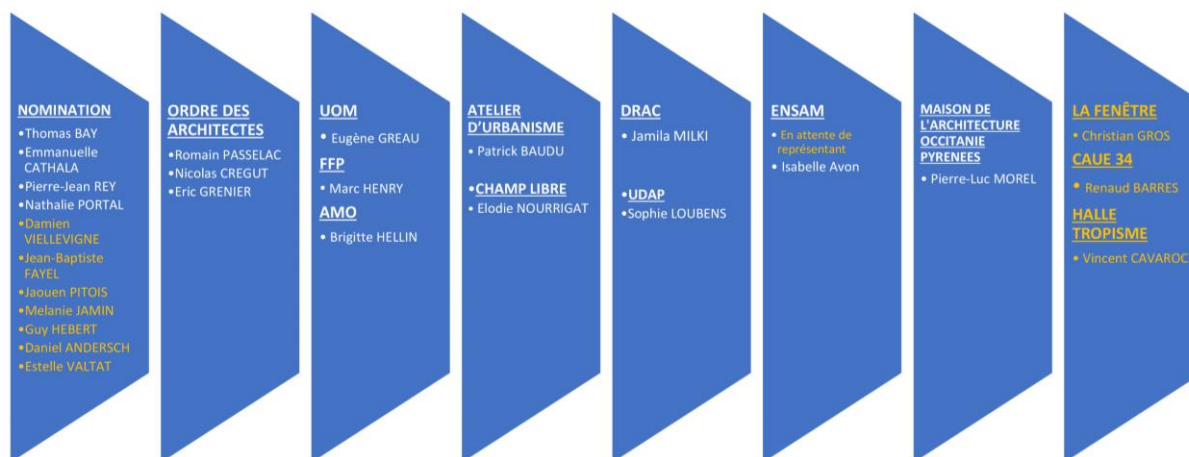
- Un représentant de la Halle Tropisme
- Un représentant de La Fenêtre
- Un représentant du CAUE 34, et dans un second temps élargir aux CAUE Occitanie.

Ces trois structures ont toutes les trois répondu et confirmé leur volonté de rentrer dans le conseil d'administration.

Composition du CA au 02/12/2020



Composition projetée – Proposition d'élargissement



Eugène GREAU, président de l'UOM :

Eugène Gréau pose la question du nombre de membres au CA, et soulève la problématique du quorum : plus il y a de membres, plus le quorum à atteindre est élevé.

7.1 Mise au vote

La Halle Tropisme (représenté par Vincent Cavaroc), le CAUE 34 (représenté par Renaud Barrés) et La Fenêtre (représenté par Christian Gros) rejoignent le conseil d'administration.

03/12/2020

POUR	CONTRE	ABSTENTION
41	0	0

17/12/2020

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	0	0

Daniel ANDERSCH, Jean-Baptiste FAYEL, Guy HEBERT, Mélanie JAMIN, Jaouen PITOIS, Estelle VALTAT et Damien VIEILLEVIGNE candidatent pour entrer dans le CA.

03/12/2020

POUR	CONTRE	ABSTENTION
41	0	0

17/12/2020

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	0	0

L'assemblée générale approuve l'élargissement du CA : l'entrée de ces trois nouvelles structures (Halle Tropisme, CAUE 34 et La Fenêtre) et des 7 candidats (Daniel Andersch, Jean-Baptiste Fayel, Guy Hébert, Mélanie Jamin, Jaouen Pitois, Estelle Valtat et Damien Vieillevigne) dans le conseil d'administration.

8 QUESTIONS DIVERSES

Pierre-Luc MOREL, président de la MAOP :

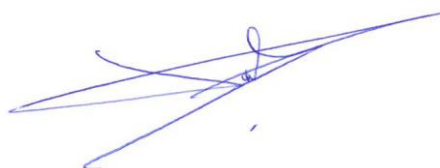
Pierre-Luc Morel remercie les membres du bureau. Il propose de mutualiser les efforts entre les deux Maisons de l'architecture d'Occitanie, toutes les deux riches d'expériences à partager. Une passerelle avec l'une des commissions des vice-présidences pourrait être envisagée, afin de renforcer les liens entre la MAOM et la MAOP.

Nicolas CREGUT, architecte conseiller CROA :

Nicolas Crégut rebondit sur la recherche du local, évoquée par Nathalie Portal Teissier. Il rappelle que l'Ordre cherche également un lieu, et qu'il serait envisageable de mutualiser un espace à l'image de la Cour Baragnon à Toulouse.

Fait à Montpellier, le 20 janvier 2021

La présidente
Nathalie TEISSIER PORTAL



La secrétaire
Emmanuelle CATHALA

